

(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE DU STALAG II C " ENTRE CAMARADES "

REDACTION ET ADMINISTRATION: 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°) Téléphone: Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5003-69

C'est par l'Assemblée générale que, naturellement, commença cette journée.

Nous étions une trentaine, à 11 heures, dans l'un des salons du Restaurant « Le Voltaire », lorsque le président, Manin, déclara la séance ouverte. Au bureau, avaient pris place, outre le président, le trésorier, R. Tarin, et le secrétaire, R. Gaubert.

Selon l'usage, Manin prit d'a-bord la parole pour souhaiter la bienvenue à tous ceux qui s'étaient déplacés en ce jour; il les remercia d'être venus et présenta les excuses de quelques camarades qui avaient fait part de l'impossibilité dans laquelle ils s'étaient trouvés de se joindre à nous; en particulier, il excusa Guimard, Merandon, Laverdure, Séguin,

Le rapport moral

Puis, la parole fut donnée à R. Gaubert pour la lecture du rapport moral que nous reproduisons intégralement ci-dessous.

Voici donc la onzième fois qu'un Bureau se présente devant vous pour vous mettre au courant de l'activité de notre association. Félicitons-neus, tout d'abord, de la longévité de cette Amicale dont l'existence, dans sa forme actuelle, ne tient, depuis longtemps, qu'à fil ou, plus exactement, au dévouement sans réserves de trois ou quatre hommes qui ont à cœur de ne pas la laisser sombrer ou de ne pas lui laisser prendre une direction différente, à n'en pas douter moins intéressante.

Souhaitons qu'un jour arrive où quelques bonnes volontés viendront, non pas assurer la relève, ce qui n'est pas encore demandé, mais apporter des conceptions nouvelles et surtout une aide efficace.

Combien de temps, le Bureau actuel, réduit à sa plus simple expression, pourra-t-il « tenir » encore? Nous ne pouvons nous pro-

Quoi qu'il en soit, au nom de tous, je crois, j'exprime mes re-merciements les plus sincères et les plus chaleureux à mes camarades qui assurent la pérennité de notre œuvre avec une conscience digne de tous éloges. Je leur dis : « Continuez, puisque vous faites travail utile, puisque vous avez la confiance de tous et puisque, vraisemblablement, on ne demandera pas à vous remplacer ».

est également de mon devoir de saluer et de remercier tous les camarades qui se sont dérangés, en ce jour, pour nous apporter le réconfort de leur présence et pour nous donner la preuve qu'ils continuent à s'intéresser à notre association; nous recevons, bien sûr, de charmantes lettres d'encouragement, mais combien plus agréable est une appréciation verbale suivie de l'évocation de quelques vieux souvenirs. Merci donc, vous tous qui êtes ici aujourd'hui et surtout à vous, les Provinciaux, qui êtes venus de loin pour passer une journée entre anciens camarades.

Je faillirais à mon devoir si je n'adressais pas, aussi, mon salut le plus cordial et mes remerciements à ceux qui n'ont pu se déplacer, mais qui sont avec nous par la pensée, nous en sommes assurés puisqu'ils n'ont pas oublié qu'ils ont été prisonniers et qu'en captivité, ils se sont fait des amis. Comment, en effet, passer cette journée du 11 mars, sans se dire au moins une fois: « Il y a, à Paris, quelques dizaines de camarades réunis; j'aimerais bien me trouver au milieu d'eux pour revoir un tel ou un tel »?

Au nom du Bureau, je me dois également d'exprimer mes remerciements les plus chaleureux à Mme Pruneau qui nous a aidés de la manière la plus efficace. Membre du Conseil d'administration de l'Office de la Seine des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Mme Pruneau nous a donné des renseignements utiles lorsque nous étions embarrassés, car nous ne sommes pas des spécialistes des questions sociales; elle nous a procuré les adresses que demandaient certains camarades; elle a, enfin, réglé elle-même, à l'Office, maintes questions dont nous n'aurions pu nous occuper, et répondu aux camarades intéressés. Nous avons grandement besoin d'elle et nous sommes heureux, en ce jour, de lui dire toute notre reconnais-

Examinons maintenant la situa-

tion présente de l'Amicale. La prospection, commencée il y a deux ans, a été terminée dans le courant de l'année 1955. Nous avens sollicité les 4.000 camarades dent neus aviens les adresses; fort peu, reconnaissons-le, ont adhéré spentanément dès réception de notre bulletin; mais, comme nous l'avions annoncé, après l'envoi de trois bulletins, nous avons lancé des mandats par recouvrement à tcus ceux qui ne nous avaient pas fait savoir qu'ils ne s'intéressaient pas à l'Amicale. « Qui ne dit mot, consent », dit le proverbe. Eh bien ! nous avons pu vérifier que, comme beaucoup d'autres, celui-là était faux. Un pourcentage assez élevé de mandats est revenu impayé. Nous avions, pourtant, en 1954, réussi à doubler le nombre de nos adhérents. Mais, il faut crcire que ce n'était là qu'un accident, que beaucoup de nos camarades avaient considéré qu'ils s'étaient laissé attraper, puisqu'en 1955 un certain nombre de ces

néophytes ne renouvelèrent pas leur cotisation. Sur les 400 nou-veaux, il faut évaluer à presque la moitié le nombre de ceux qui, cette fois, refusèrent le mandat, sans explications, d'ailleurs. Il va sans dire que nous n'avons pas insisté auprès d'eux : nous avons cassé l'envoi du bulletin.

Mais la dernière tranche de prospection ayant donné des résultats appréciables, nous avons maintenant une Amicale de 720 membres, ce qui n'est pas si mal. Peut-être enregistrerons-nous quelques défaillances parmi les derniers venus; quoi qu'il en soit, nous espérons rester plus de 600 fidèles et nous aurons alers une association à peu près définitive, tout au moins en ce qui concerne le nombre de ses adhérents. L'effort que nous avons fourni quant à la prospection pendant deux ans a-t-il été « payant » ? Jugez-en vous-mêmes : nous étions 369 cotisants en 1953...

Mais il ne s'agit pas uniquement de grouper le plus grand nombre possible de membres, lorsqu'on est à la tête d'une association. Il est certain que plus on est nombreux, plus on a de l'autorité et plus on est en mesure d'accomplir œuvre utile. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons cherché à nous renforcer. Il faut surtout, à notre avis, savoir employer la puissance dont on dispose; en ce qui nous concerne, notre force provient de vos apports pécuniaires et de ce qu'il nous est possible d'accomplir grâce à cela, notre propre influence sociale étant noyée dans celle de

l'Union Nationale des Amicales de

Camp dont je parlerai tout à

l'heure. Nos finances sont saines. Je ne ferai qu'effleurer le compte rendu financier que vous présentera notre trésorier, mais je ne peux manquer de vous dire, pourtant, que les cotisations nous ont apporté, cette année, une somme assez nettement inférieure à celle de l'année dernière (nombre moins élevé de cotisants); cet apport a été malgré tout suffisant pour faire face à nos dépenses qui restent toujours à peu près les mêmes et pour nous permettre d'accomplir l'œuvre sociale qui est le but de notre Amicale.

Nos frais, vous les connaissez c'est le loyer assez important du bureau que nous occupons au 68, de la rue de la Chaussée-d'Antin; c'est, surtout, le bulletin : mais pourrions-nous subsister sans le bulletin qui est bien le lien nécessaire entre nous et vous ?

Nos œuvres, vous savez également ce qu'elles sont : nous aidons les camarades qui nous en fent la demande (de moins en moins, reconnaissons-le); nous faisons des dons et nous consentons des prêts; de plus, lors des vacances et du Jour de l'An nous offrens aux orphelins qui ne sont pas encore en âge de gagner leur vie, une certaine somme qui permet aux parents ou tuteurs d'améliorer, dans une faible mesure, sans doute, leur genre de vie. Tarin vous dira tout à l'heure que nous avons dépensé pour cela, environ 75.000 francs.

Nous aidons aussi nos camarades, autant que faire se peut, dans laurs démarches auprès des pouvoirs publics. Nous ne prétendons pas réussir dans toutes nos entreprises, mais ce qui est incontestable, c'est que nous y mettons de la bonne volonté. Il n'est pas une demande qui n'ait eu une suite, il n'est pas une lettre qui n'ait eu une réponse. De plus, il est une qualité que l'on doit nous recon-naître : c'est la franchise. Nous n'avons jamais cherché à leurrer qui que ce soit; loyalement, nous avens toujours reconnu notre impuissance lorsque, en fait, nous ne pouvions rien, et nous en avons immédiatement fait part à l'intéressé afin qu'il ne perde pas de

temps. Je remercie, une fois de plus, Mme Pruneau pour l'aide qu'elle nous a apportée dans les diverses démarches auprès de l'Office des A.C. et des V.G. de la Guerre. C'est de sa main que beaucoup de nos camarades ont, en effet, reçu une réponse à leur de-

Nous avons transmis les demandes de carte du combattant et de pécule, ce qui n'a pas été sans nous occasionner certains ennuis, d'ailleurs: par négligence, certains camarades nous ont fait attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, des pièces qui manquaient à leur dossier. A certains, il nous a fallu écrire deux et trois fois avant qu'ils se décident à nous faire parvenir tel ou tel document. pourtant, où sont les intéressés dans ce cas-là ? Enfin, je crois qu'actuellement nous sommes à

peu près à jour. En ce qui concerne strictement notra Amicale, il me reste encore une grande question à traiter. Vous me voyez venir; vous avez deviné de quoi il s'agit. Eh bien! oui, c'est du bulletin que je veux vous entretenir et ce sera encore de plaintes amères que vos oreilles seront rebattues. J'éprouve touen tant que responsable, des difficultés énormes à le constituer et il m'arrive trop souvent d'être obligé de demander à notre ami Moyse de vouloir bien le compléter avec des articles pris dans d'autres publications. On me promet bien des « papiers », mais peu de promesses sont tenues. Il y a quelques mois, par exemple, camarade m'a affirmé verbalement qu'il m'enverrait quelque chose; peu de temps après, c'est par écrit qu'il m'a fait la même déclaration; « fignolait l'article », écrivait-il. Nous avons certainement là un partisan du célèbre conseil de Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, Polissez-le sans cesse et le repolissez », car rien ne m'est encore parvenu. Devrai-je attendre qu'il ait atteint la perfection? Allons, mon vieux..., décide-toi à me l'envoyer, cet article: tu le retoucheras quand il sera imprimé, si tu le juges nécessaire. A part mes deux rédacteurs habituels, le président et le trésorier qui, eux, ne se font pas trop prier, ja compte bien peu de collaborateurs, croyez-le. C'est à peine si je peux citer cinq noms de « gars du II C ». En seuls Louis Maurel, Bernard Schlienger, Louis Boureux, Michel Merandon, Maurica Oppermann ont signé un article : c'est peu, n'est-il pas vrai ? Enfin, espérons que l'année 1956 sera d'un meilleur rendement; je serai philosophe, je cesserai mes lamentations

puisque je constate que ni prières, ni menaces n'ont d'effet.

Disons maintenant deux mots de la façon dont les liens d'amitié ont pu être maintenus et nous en aurons terminé avec les questions n'intéressant que notre Amicale. Le 20 mars 1955, un banquet nous réunissait ici même; nous

étions 54, soit quelques-uns de moins que l'année précédente. Tout se passa le mieux du monde; chacun partit enchanté, le trésorier surtout qui trouvait quelques milliers de francs de plus dans son escarcelle. A ce sujet, il faut que je remercie encore, au nom du Bureau, tous ceux qui nous avaient envoyé des lots. Je profite de l'occasion, d'ailleurs, pour exprimer notre reconnaissance aux camarades et aux maisons de commerce qui, cette année, nous ont fait parvenir des objets qui nous permettront d'organiser tout à l'heure la tombola traditionnelle. Vous savez que cela constitue, avec vos cotisations surtout, le plus clair de nos ressources. Enfin, le dimanche 11 décembre, Manin, Tarin, Garfinkel et Bernie se sont rendus à Lille nous représenter auprès de l'Amicale des Stalags II; ils y ont été remarquablement reçus et ont ainsi établi un lien supplémentaire entre le Nord et nous.

Pour ce qui est des questions intéressant tous les anciens prisonniers, je me bornerai à résumer les articles que vous avez lus dans les pages intérieures de notre bulletin, vous invitant à vous y reporter si des détails vous sont

Tout d'abord, une bonne nouvelle. Par un arrêté du 16 août 1955 publié au « Journal Officiel » du 22-23 août, l'Union Nationale des Amicales de Camp est reconnue d'utilité publique. Cette décision a une grande importance: non seulement c'est une reconnaissance officielle des résultats matériels et moraux obtenus par nos Amicales, ce qui pourrait n'être que platonique, mais ça permettrar peut-être d'obtenir une augmentation des subventions. Car, si les Amicales ne perçoivent rien de l'Etat, l'U.N.A.C. touche quelques légers subsides. Peut-être que, si l'on augmentait de façon appré-ciable ces allocations, il ne nous faudrait pas subir les lourdes charges que nous avons actuellement. Nous pourrions bénéficier d'une diminution de nos frais, ce qui augmenterait d'autant le montant de nos aides pécuniaires.

La délivrance de la carte du combattant continue à se dérouler à un rythme toujours assez lent. mais il ne convient pas de désespérer, ni même de s'impatienter. (Voir la suite page 4)

DANS LE COURRIER

Mme Vve Thers, en envoyant, en son nom personnel et en celui de son petit-fils, notre camarade Fernand Vigneau, un don important pour notre bulletin, écrit : « Bonheur et amitié à tous les camarades de Vigneau ».

(Merci intiniment, Madame; votre geste nous touche profon-

Louis Maurel envoie son « amical souvenir à tous ».

Marcel Blaevoet présente « à l'Amicale et à tous ses fidèles adhérents ses meilleurs vœux pour 1956 ».

Jean Sauvegrain envoie ses « meilleurs vœux pour la nouvelle année et un amical bonjour à tous les anciens du II C ».

René Alla nous adresse ses « meilleurs encouragements ».

(Merci beaucoup à tous.) Roger Goudet, notre sympathique dentiste, a eu honte de ne pas

nous avoir encore écrit. Il répare son omission en nous apportant « l'assurance sincère de ses affectueux sentiments ». Il estime que le « journal est peut-être plus qu'un lien, mais une chaîne chaîne légère à porter puisqu'elle nous unit à des camarades, à des amis sincères et toujours présents ». Il termine en formulant un « seul souhait pour 56 : que cela dure longtemps ».

(Tout cela nous va droit au cœur, Goudet. Merci.)

Jacques Boiteux présente sec « meilleurs vœux aux camarades du II C » est ses « plus amicales

Fernand Denis envoie « à l'occasion de la nouvelle année ses meilleurs vœux aux anciens du Stalag II C et en particulier aux anciens du « Nordenham » ainsi qu'à l'abbé *Henri Hubert*, aumônier du bateau ».

Pierre Vacheron offre ses « meil-

leurs vœux peur 1956 et son amical souvenir ».

Jean Cresta envoie ses « meilleurs vœux à tous » et « bien des choses aux docteurs Grignon et

Auguste Crème transmet ses « vœux pour 1956 » et nous dit qu'il espère se « trouver à Paris vers le 11 mars pour le banquet. (Nous attendons le « Parisien

implanté dans les Pyrénées. ») Joseph Tallon envoie ses « meilleurs vœux pour tous » et son « ben souvenir II, en particulier à ceux des II/276 et XII/222 ». Jean Remond transmet ses « meilleurs vœux pour l'Amicale et tous ses membres »; Antonin Durand, ses « bons vœux »; Charles Bal, son « meilleur souvenir »; René Faure, son « bon souvenir à tous avec l'assurance de sas meilleurs sentiments amicalistes »; Georges Chalmin, ses « meilleurs vœux de prospérité ».

Gaston Quinson envoie ses « meil-

leurs vœux à tous les camarades du II C »: Jean-Marie Lallement. son « grand salut à tous les copains »; Bernard Schlienger, ses « meilleures amitiés à tous »; Louis Fourquaux, ses « amitiés à tous »; Maurice Oppermann, son « meilleur souvenir »; Roger Dumesnil, son « cordial souvenir à tous, en particulier à ceux de Stettin (Wendorf et Nietzhaffen) »; Noël Marty, son « amical souvenir à tous et principalement à ceux de la P.P.Z ».

Le Secrétaire.

UNE VISITE

Le vendredi 24 février, nous avons eu le plaisir de recevoir notre camarade Aversenq, de Toulouse. Rapatrié en 1943, Aversenq est maintenant pensionné à 100 %, mais sa santé s'est grandement amélicrée.

Notre camarade envoie ses amitiés à tous; nous sommes heureux de les transmettre.

FPRES 402



Par note circulaire du 9 mars 1956, le ministre des A.C. et V.G. a enfin pu donner les directives nécessaires à l'extension des dispositions des instructions nos 1100 et 1108 SDF des 8 septembre 1952 et 19 février 1953 aux veuves de prisonniers de guerre ayant contracté mariage après le retour de captivité, aux enfants mineurs nés d'un mariage contracté après la fin de la captivité, aux ascendants qui ne pouvaient prétendre à l'allocation militaire à la date du 8 mai 1945.

Il y a ajouté de nouvelles directives pour l'application des instructions nos 1115 et 1142 SDF des 21 juillet 1953 et 3 septembre 1954 (pécule alloué aux ayants cause

des déportés et internés politiques de la guerre 1939-1945 et des dé-portés et internés résistants ou politiques de la guerre 1914-1918).

On sait que l'article 22 de la loi nº 55-356 du 3 avril 1955, relative au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre (« J.O. » du 4 avril 1955), a étendu le bénéfice du pécule aux veuves de prisonniers de guerre ayant contracté mariage après le retour de captivité du prisonnier, décédé après rapatriement, et aux enfants mineurs nés de ces mariages.

Le même texte admet au bénéfice du pécule les ascendants qui ne pouvaient prétendre à l'allocation militaire à la date du 8 mai 1945.

Ces mesures nouvelles ont pour effet de placer ces veuves, orphelins et ascendants dans la même situation que les veuves, orphelins et ascendants visés par les dispo-

sitions antérieures. Quoique l'article 22, paragraphes 1 et 2, de la 10i du 3 avril 1955 n'ait visé que les veuves et les enfants légitimes, il n'entrait pas dans les intentions du législateur d'exclure les enfants reconnus ou adoptés.

Les services appliqueront donc à tous ces ayants cause les dispositions prévues par les instructions nos 1100 et 1108 des 8 septembre 1952 et 19 février 1953.

Il n'a pas été possible au Ministre des A.C. et V.G., malgré des démarches réitérées, d'obtenir que le pécule soit payé, à nouveau, à un bénéficiaire de l'article 22 alors qu'il l'avait déjà été à un autre ayant cause s'étant substitué à lui par suite de l'inhabilité qui le frappait en raison des dispositions antérieures.

Par conséquent les demandes de l'espèce seront rejetées.

Seront également rejetées les demandes conservées en instance en exécution des prescriptions de la lettre circulaire du 23 septembre 1955 nº 1755 SD/Etat civil et recherches et qui sont fondées sur l'inhabilité qui frappait jusque-là un autre ayant cause d'un rang préférentiel.

En ce qui concerne les demandes rejetées sous l'empire de la régle-mentation précédente, lorsque les services seront en mesure de regrouper ces demandes, il leur appartiendra de les reprendre et de liquider d'office le pécule précédemment refusé.

Dans le cas contraire, les services attendront que le demandeur présente une nouvelle requête et, considérant qu'elle ne fait que reprendre la première, n'opposeront aucune forclusion.

Il ne sera pas fourni de formulaires spéciaux pour les catégories d'avants cause bénéficiaires de l'article 22 de la loi du 3 avril 1955.

Si les dispositions de la loi du 3 avril 1955 restaient limitées aux veuves et orphelins de prisonniers de guerre, les conjoints et enfants de déportés et internés politiques, ainsi que de déportés et internés

Jean Été

(ex-P.G. Stalag XI A)

BIJOUTIER

ORFÈVRE

HORLOGER

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg

Saint-Honoré

et

85, avenue

du Général-Leclerc

résistants de la guerre 1914-1918, appartenant aux mêmes catégories, exclus du bénéfice du pécule par l'article 6 du décret du 14 février 1953, seraient défavorisés par rapport aux ayants cause des prisonniers de guerre, résultat qui ne serait pas conforme au sens général des textes en vigueur.

Le ministre envisage donc l'abrogation de l'article 6 du décret du 14 février 1953, mesure dont principe est dès maintenant

Dans l'attente de celle-ci, le ministre invite les services, d'une part, à ne pas rejeter les demandes qui seraient présentées par des ayants cause dont le lien familial avec le déporté ou l'interné a été créé après la cessation de la déportation ou de l'internement, d'autre part, à garder en suspens, sans leur donner satisfaction, les demandes présentées par un ayant cause qui tirerait son droit au pécule de l'application de l'article 6 du décret du 14 février 1953.



Et le ministre conclut :

« J'appelle votre attention sur le prix que j'attache à une mise en application rapide de la présente instruction, permettant d'éclairer au plus tôt sur leurs droits ceux de nos ressortissants dont les demandes ont dû demeurer en instance depuis plusieurs mois, du fait des difficultés rencontrées en tentant de fixer, au mieux des intérêts des anciens et des nouveaux bénéficiaires, l'interprétation de la loi. »

ont

16.

leur

tête

N.A

Mor

les

cam

mor

men

(des

VII)

cier

ses

give

tron

dre

trax

délé

den

alla

cuei

Mon

des

Juli l'U.

Sey

par

les)

adjo

rep

terd

And

anc

den

tale

Rhá

Am

A

ce.

sen

tair

cier

Ce qui est fort adroitement dit mais ne fait pas oublier la lourde responsabilité des services des Finances dans ce retard de près d'un

NOUVELLES...

Au Ministère des A.C. et V.G.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons avec un très vif plaisir la nomination, comme inspecteur général des Offices, de M. Pierre Lis, précédemment directeur interdépartemental pour l'Ile-de-France et actuellement conseiller technique de M. Tanguy-Prigent, ministre des A.C.

Certains de ce que notre excellent ami, ancien du Stalag XVII A, apportera, dans ses nouvelles fonctions, le même dévouement éclairé dont il a fait preuve, rue de Bercy, en faveur des A.C. et V.G., nous le félicitons, — et nous nous félicitons, — de cette accession à un poste digne de ses hautes capacités.

Immatriculation à la Sécurité sociale des veuves de guerre remariées et redevenues veu-

En vertu des dispositions de l'article 21 de la loi nº 53-1340 du 31 décembre 1953, et de l'article 16 de la loi nº 53-536 du 3 avril 1953, les veuves de guerre remariées redevenues veuves, divorcées ou séparées de corps à leur profit, recouvrent l'intégralité de leur droit à pension si elles sont âgées de soixante ans au moins ou de cinquante-cinq ans en cas d'incapacité de travail égale ou supérieure à 80 %, et si les revenus des avoirs laissés par leur second mari ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu physique ou si elles ont cotisé audit impôt pour un revenu ne dépassant pas 60.000 francs après application de l'abattement à la base et déduction pour charges de famille.

Les veuves vivant en état de concubinage notoire, quand cesse le concubinage, bénéficient, dans les mêmes conditions, des dispositions ci-dessus.

Si le second mariage ouvre un droit à pension de reversion au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, les intéressées peuvent choisir la pension la plus avantageuse, dans un délai d'un an à compter de la date du décès, ou, en ce qui concerne le passé, de la date de promulgation de la présente loi.

Enfin, suivant les termes de l'article 3 du décret nº 54-446 du 16 avril 1954 relatif à la répartition du crédit global accordé en vue de l'application de la loi nº 53-1340 du 31 décembre 1953, les dispositions de l'article 21 de ladite loi sont mises en vigueur partiellement à compter du 11er mai 1954. Le montant de la pension allouée aux intéressées est fixé à la moitié de la pension servie aux veuves non remariées de la même caté-

Les veuves visées à l'article 21 précité de la loi du 31 décembre 1953 et à l'article 3 du décret du 16 avril 1954 sont désormais assujetties aux Assurances sociales au titre du régime institué par la loi nº 50-879 du 29 juillet 1950, si elles remplissent, par ailleurs, conditions fixées par ladite loi et l'article 31 de la loi du 31 décembre 1953. Les services du Trésor ont d'ores et déjà donné toutes instructions utiles en vue du précompte de leur cotisation sur les arrérages de la pension dont elles bénéficient à nouveau depuis le 16r mai 1954.

Il est à remarquer que les orphelins qui, issus de la première union de ces veuves, se trouvaient assujettis à la Sécurité sociale, perdent leur droit propre au regard de cette institution en même temps que leur droit à pension. Ils seront donc radiés et ne donneront lieu désormais au versement de prestations que du chef de leur mère dans les conditions prévues par la législation. En revanche, orphelins majeurs incapables de travailler et bénéficiaires de l'article L 57 du code des pensions conservent leur qualité de pensionnés tant que leurs mères n'auront pas recouvré l'intégralité de leurs droits à pension, c'est-à-dire jusqu'à la dernière phase de l'application du plan quadriennal, soit au l'er janvier 1957, soit au l'er octobre 1957. Ils restent donc temporairement immatriculés à la Sécurité sociale au titre de la loi du 29 juillet 1950.

Exemption de service en Afrique du Nord des militaires

Une décision ministérielle du 13 mars 1956, émanant de l'Etat-Major particulier du ministre de la Défense nationale et des Forces armées prévoit l'extension de l'exemption de service en Afrique du Nord à tous les militaires du contingent lorsqu'ils répondent à l'une des conditions ci-après :

- avoir un parent proche (ascendant du l'er degré, frère ou sœur) « Mort pour la France », prisonnier non rentré ou disparu; avoir un frère présent sous les drapeaux en Afrique du Nord.

Les militaires qui ne rentrent pas dans le cadre de ces dispositions ne pourront obtenir le bénéfice d'une dispense de servir en Afrique du Nord que s'ils présentent un cas social reconnu exceptionnellement grave après enquête spéciale menée par l'autorité militaire. Seront inclus d'office dans cette catégorie les pères de 2 enfants.

Il est précisé qu'aucun militaire ne sera dirigé sur un territoire d'Afrique du Nord si le temps de service qui lui reste à accomplir est inférieur à 3 mois. Cette disposition s'applique notamment aux sursitaires.

Les intéressés doivent adresser leur requête par la voie hiérarchique au Général commandant la Région militaire, en y joignant les pièces justificatives (fiche d'état civil reproduisant la mention marginale « Mort pour la France »...).

Nos deuils

C'est avec un vif chagrin que nous avons appris la mort, après une longue et cruelle maladie, de notre camarade Aristide Lanore, vice-président de l'Union Nationale des Evadés de Guerre.

Puisse sa famille trouver ici l'assurance de la part que nous prenons au deuil qui la frappe.

Au « Journal Officiel »

ECHOS

Sur la liste de classement des agents des Offices départementaux des A.C. et V.G., déclarés admis à la suite du concours de secrétaire général, nous avons eu le grand plaisir de relever le nom de notre excellent camarade René Riché. membre du Bureau Directeur de l'U.N.A.C., président de l'Amicale du Stalag IV A.

Notre ami reste chargé de la direction du Centre Universitaire des Invalides militaires et victimes de guerre, où il pourra ainsi noursuivre l'œuvre remarquable qu'il mène depuis bientôt dix ans avec autant de cœur que de dynamisme et de compétence.

Dans la Légion d'honneur

C'est avec un réel plaisir que nous avons appris:

l'élévation à la dignité de grand' officier de la Légion d'honneur du directeur de l'Office national des A.C. et V.G., M. Henri Ribière; et la promotion, au grade de commandeur, de M. Didkowski, qui fut le directeur du cabinet de M. Emmanuel Temple, au Minis-tère des A.C. et V.G.

Nous leur présentons à tous deux nos très sincères félicitations.

N'oubliez pas que...

... tous les sujets de l'actualité sportive, développés et commentés par des journalistes réputés, font du numéro d'avril de « Sport-Mondial » un ouvrage captivant, aussi bien pour le sportif que pour le profane, qui découvrira le sport sous un aspect qu'il ne connaissait pas. « Sport-Mondial » publie en outre chaque mois toutes les nouvelles de l'univers et une revue sportive de la presse mondiale, ainsi que les résultats. Sans oublier les aventures sportives des Pieds Nickelés, qui vous font rire aux larmes.

En vente partout, à défaut : 15, rue du Bouloi, Paris (2°), contre 100 francs en timbres.

LE TIRE-BOUCHON. - 9, rue de

Norvins (Place du Tertre), Paris (8°). Cabaret, attractions (de 22 heures à l'aube).

COMME CHEZ SOI. — Auberge de Bretagne. — 20, rue Lamartine, Paris (9°): Menus à prix fixe. Cuisine du patron

AUBERGE BRETONNE. - « Chez Kérambrun », 8, place du Patis, l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) : Le dimanche, déjeuner en musique

Avril, c'est le mois des Premières Communions, avec la lourde charge des achats à effectuer pour les communiants de la famille et pour ceux de l'entourage.

Puis, immédiatement après, il faudra prévoir les préparatifs des

vacances et les frais de celles-ci. Encore une période chargée pour le budget de chacun, mais que tous peuvent alléger, en mettant à profit les multiples avantages qu'offre le Groupement Economique d'Achats :

d'abord, ses Carnets de bons qui donnent droit à d'importantes réductions (10 à 25 %, prix de gros ou de fabrique, selon les cas) sur toutes les acquisitions dans des établissements soigneusement sé-

lectionnés: ensuite, son système de crédit, sans formalités compliquées, sans enquêtes fastidieuses, sans majorations onéreuses, — système donne la possibilité d'étaler les dépenses sur un certain nombre de mois:

enfin, la certitude d'avoir affaire à une organisation dont le développement constant montre qu'elle a toujours donné satisfaction à ceux qui lui ont fait confiance et qui sont de plus en plus nombreux.

Si vous n'êtes pas encore de ceux-ci, n'attendez pas davantage pour suivre leur exemple et pour demander le Carnet d'Achats ou tous renseignements complémentaires au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10°), pour la région parisienne, ainsi que pour les départements

des Bouches-du-Rhône, du Calvados, de la Gironde, de l'Indre-et-Loire, de la Loire-Inférieure, la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, du Rhône et de la Seine-Maritime, où fonctionnent dès maintenant, en attendant de nouvelles extensions que beaucoup d'usagers réclament, des réseaux de fournisseurs; ou, pour la région du Nord, qui possède également une chaine de maisons affiliées, à la succursale du G.E.A., 62, boulevard de la Liberté, à Lille.

VACANCES

WEEK-ENDS

Forêt de Lyons — 90 km. de Paris

A. et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, cours du Médoc, Bordeaux (Gironde)

Prix spéciaux aux Amicalistes de la part d'Armand Barrière (Ancien de l'Oflag XVII A — Baraque 20)

LA BONNE AUBERGE

Maison René Chevigny (Ancien du Stalag IV A)

Bon air

Bonne nourriture

Prix modérés Conditions aux anciens P.G.

Mont-Roty - près de Gournay-en-Bray (Seine-Maritime)

Camazades des Camps

un vin fruité, léger, agréable à boire, sans craindre les bouffées de chaleur des grands crus; c'est vraiment un passe-partout parfait.

EN PROVENANCE DIRECTE DU BEAUJOLAIS Vin rouge 11°5 1955 à 102 fr. le litre, départ Julienas, en fûts de 110 litres minimum (pour toute la France). Pour Paris et région parisienne, 115 fr. le litre,

franco aller et retour, fûts prêtés. Ecrivez-moi immédiatement

HENRI GILBERT (du Stalag IV B) Représentant, 162, avenue Parmentier, Paris (10e)

STOCK LIMITÉ



Le dimanche 11 mars, nos camarades du Groupement des Amicales de Camp de la région lyonnaise ont tenu, en leur nouveau siège, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (11er), leur Assemblée générale annuelle.

sur

ré-

oits

les

ns-

du

en

des

ou-

ion

dit

rde

Fi-

un

des

ux

nis

ure

and

tre

ale

la

ire

cti-

ble

ans

na-

nd'

ski,

nis-

ita-

ort-

ant,

our

sait

ale.

ou-

des

rire

ntre

de

ine.

fixe.

atis,

ique

Dès la veille, un certain nombre de représentants des Amicales nationales, venus de Paris, étaient arrivés entre Saône et Rhône où nos amis lyonnais, ayant à leur tête Louis Pagay, délégué de l'U. N.A.C. pour la région, et André Morizot, président du Groupement, les avaient accueillis avec leur coutumière cordialité. Parmi ces « pèlerins » de la fraternité des camps, citons l'abbé Dubel et Simon (des I); Méry (des III); Fromentin et Géhin (des V); Roy, (des VI); Berthet et Bidan (des VII); Vila (des IX); Toucane, Mercier, Jaeger et Mortier (des XII); Deschamps (des VII) était « monté » de Marseille pour représenter ses camarades phocéens.

Après le diner qui réunit, en divers relais de gueule de la ville, les amicalistes, selon leur Wehrkreis, une sauterie familiale les rassembla, rue Joseph-Serlin, et ce n'est qu'assez avant dans la nuit et bien à regret que leur joyeuse troupe se dispersa pour aller prendre un peu de repos avant les

travaux du lendemain.
Le dimanche, dès 9 heures, une délégation, conduite par le délégué régional de l'U.N.A.C. et le président du Groupement lyonnais, allait déposer une gerbe et se recueillir devant le Monument aux Morts de la ville de Lyon, à l'île des Cygnes.

A 10 h. 30, débutait la séance plénière, sous la présidence de Julien Toucane, vice-président de l'U.N.A.C. (en l'absence de René Seydoux, président, retenu à Paris par ses obligations professionnelles), et en présence de : Mme Morin, marraine du groupement; et de MM. le Bâtonnier Fauconnet, adjoint au maire de Lyon; Poncet, représentant M. le Directeur interdépartemental du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre; Lagrange, trésorier de l'A.D.C.P.G. du Rhône; Perrovice-président de l'U.N.E.G.; Putigny, représentant les cheminots anciens P.G.; Lafont, vice-président de l'Association départementale des travailleurs déportés du Rhône, et des représentants des Amicales nationales, que nous avons précédemment énumérés.

Après avoir, en ouvrant la séance, remercié les personnalités présentes, salué les délégués d'Amicales nationales, et présenté les excuses de MM. Mallaret, secrétaire général de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre; Michaux, président de la

> AMICALISTES, VOTRE TAILLEUR



33, Chaussée-d'Antin Paris (9°) Tél.: TRI 35-02

Et, pour les sportifs, créateur et seul spécialiste du style athlétique

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI

(anelen P.G.) Monthelen (Marne)

Demandes priz et conditions

AU GROUPEMENT LYONNAIS

Section lyonnaise de l'U.N.E.G., et de notre président Seydoux, Morizot transmet les amitiés de Si- croissant. monneau, président des III. Puis il poursuit

Et, en cette journée, à ce moment où il m'est agréable de saluer tous ceux qui manifestent de la sympathie à notre égard, je sais être votre interprète, mes camarades, pour adresser une pensée émue à la mémoire de notre regretté camarade Charles Chapel-

Ancien combattant des deux guerres, militant de l'Association départementale, ses activités sociales et sa présidence du Cercle de la rue Neuve ont fait que Chapellet a donné le maximum de luimême pour le monde P.G.

Je demande à notre ami Lagrange de redire à nos camarades l'Association départementale combien nous partageons leur pei-

Et maintenant, mes chers camarades, je tiens à vous remercier pour votre présence ici et l'attention toujours plus grande que vous apportez aux diverses manifestations qui touchent à la vie du groupement.

Cette année 1955, qui vient de s'écouler, fut fertile en événe-

Nous étions décidés de fêter, en 1955, le dixième anniversaire de notre retour, en nous promettant de faire le maximum pour que cette date nous laisse un profond souvenir.

Ce que je puis vous assurer, c'est que les amicalistes lyonnais se souviendront de 1955.

Nous avons tous ensemble, une fois de plus, mis en œuvre amitié et fraternité, sentiments émanant des camps, dont nous sommes lé-

gataires. Et c'est grâce à cette connaissanca profonde de l'amour du prochain et de l'entr'aide mutuelle que vous avez triomphé.

Grâce aussi à votre foi et à votre persévérance.

Voilà le calme revenu, et nous voici bien installés dans un lieu accueillant, où nous pouvons poursuivre l'effort nécessaire à notre œuvre, ear nous sommes conscients de notre responsabilité qui s'élargit et nous sommes bien décidés à faire face à notre devoir.

Après plus de dix années, nous avons la fierté de constater que, non seulement notre union est totale, mais aussi que notre foi dans la cause amicaliste s'est raffermie au plus haut point.

Soyez heureux et fiers des résultats obtenus, mes chers camarades.

La vie de nos amicales est toujours la même, vie faite de joies et de peines, vie faite de dévouement, mais aussi de satisfactions.

Si parfois vous ressentez l'amer regret de ne pouvoir soulager entièrement la misère ou la peine, vous avez le contentement d'avoir pu empêcher le pire.

L'égoisme de certains vous apporte la déception. Vous avez la compensation de l'amitié et de l'affection fraternelles qui président dans nos rangs.

Voici notre vie d'amicalistes, mes camarades.

Croyez-moi, vous avez là une richesse que beaucoup vous envient. Sur le plan lyonnais, nos Amicales, dans leur ensemble, gran-

dissent. Leurs nécessités sont croissantes car leur œuvre

Le bloc amicaliste se développe considérablement.

L'œuvre entreprise est vaste, elle est lourde.

Nous arrivons à y faire face sans défaillance, grâce à cette amitié

qui nous unit. Actuellement où je constate avec peine les efforts — que je considère comme stériles — faits par certains groupements pour se constituer, sur le papier, des effectifs imaginaires, il est réconfortant de constater, chez les amicalistes, ce peu d'empressement pour les élans spectaculaires, mais, par contre, la certitude d'avoir suffisamment d'effectifs valables pour qu'il y ait, à coup sûr, une présence chaque fois qu'il y a une souffrance ou un besoin réel.

A ceux qui font de savants calculs pour la conquête de postes dans les réorganisations de ministères, nous opposerons toujours notre union, notre loyauté et no-tre honnêtsté.

Avant d'en terminer, je me tournerai vers mes camarades responsables d'Amicales nationales, pour me réjouir de leur présence ici, pour leur dire qu'ils peuvent compter sur leurs camarades lyonnais pour maintenir bien haut, dans la Province, les couleurs amicalistes et aussi pour les féliciter d'avoir compris, dans leur grande majorité, qu'une Amicale ne peut être nationale que si elle sait connaître les désirs des adhérents de Pro-

Nous avons la fierté de voir rêunis ici les représentants valables de toutes les associations d'anciens combattants et victimes de

Vous savez combien l'union du monde combattant nous est chère. Je le dis solennellement encore aujourd'hui.

Pour nous, il n'y a pas de pro-blème. Il n'y a pas de prépondé-rance. Nous n'accepterons jamais de prérogatives. Nous avons conscience de ce que sont nos devoirs et de ce que sont nos droits.

J'ai été surpris, il y a quelques jours, assistant à une manifestation d'anciens combattants, où j'étais invité, de constater qu'il était question d'une union des deux générations du feu. Les anciens P.G. amicalistes

n'avaient jamais supposé que quiconque ait un jour pu les séparer.

Grâce à notre serment de fraternité, nous avons toujours eu et nous suivrons toujours une ligne bien droite, basée sur l'amitié des hommes. C'est là que nous avons puisé cette force qui nous permet de lever la tête.

Dans les moments pénibles que traverse notre pays, je vous en supplie, n'écoutez pas ce qui di-vise; coûte que coûte, il faut que l'union des Français soit totale. Ce n'est qu'avec cette union que nous pourrons entrevoir la paix. (Applaudissements.)

Morizot passe ensuite la parole à Gabrel, secrétaire, qui donne

UN JOUR OU L'AUTRE **VOUS AUREZ BESOIN** DE NOUS **NOUS AVONS BESOIN** DE VOUS

lecture du rapport moral résumant la vie et l'action continue du groupement au cours de l'année 1955. rapport qui est adopté à l'unanimité, comme le sera ensuite le compte rendu financier présenté par Chatenoud et qui fait ressortir la stabilité de la trésorerie du groupement.

Ce sont ensuite Fournel, qui expose le rapport de la Commission exécutive du Cercle, et Duivon, qui montre que l'activité sociale se poursuit normalement.

L'ordre du jour appelant le renouvellement du Bureau, sont élus à l'unanimité :

Président : Morizot (III); Vice - Présidents : Bornat (XII), Chalessin (XVII), Fournel (XIII),

Tognan (IX);

Secrétaire général : Vial (VIII); Secrétaires adjoints: Duivon (XII), Desgeorges (VI);

Trésorier : Chatenoud (VII); Trésorier adjoint : Lacruche (XII); Membres: Boussard (X et XI); Dorier (III), Gabrel (I), Parrot

(IX), Richard (VII); Wautot (I). Après avoir remercié l'assemblée de la confiance qu'elle lui a accordée ainsi qu'à son équipe, Morizot donne la parole successivement à MM. Lafont, vice-président de l'Association départementale des travailleurs déportés, Lagrange, représentant l'A.D.C.P.G., en l'absence de M° Terrot, et Perrono, vice-président de l'U.N.E.G., qui, tous trois, disent l'amitié qui lie ces associations au groupement.

M. Poncet, représentant M. Lafuge, brosse un large tableau de la situation présente des problèmes intéressant les A.C. en général et les P.G. en particulier et conclut ainsi:

Quoiqu'il arrive, si, au sein de vos Amicales, vous avez besoin de quoi que ce soit (emplois réservés, hospitalisations, secours par l'Office, entr'aide), il ne faut pas hésiter. Et, selon l'expression francaise: si vous voulez quelque chose il faut le demander, on n'ira pas vous chercher. Cela est malheureusement vrai, vu l'importance, vu le nombre.

Nous aurons toujours grand plaisir à vous satisfaire, avec la certitude d'apporter un soulagement à des souffrances qui sont bien souvent ignorées du grand public, mais, hélas! trop vraies.

M. le bâtonnier Fauconnet, adjoint au maire de Lyon, qui prend alors la parole, constate avec élo-

Chez vous, on prend une leçon de calme, de tranquillité, de re-cueillement. On ne trouve pas de haine, même pas celle pour ceux qui vous ont gardés.

En venant chez vous, je n'entends jamais de vitupérations, de cris d'horreur, de désespoir, d'at-taques furieuses contre ceux qui ont été vos geôliers.

C'est auprès de vous que j'ai reçu cette leçon : ne pas avoir de haine, oublier les geoliers.

Ce n'est pas en gardant un peu de haine qu'on finira par faire l'Europe.

Je vous remercie de m'avoir aidé à me guérir de ce mal qu'est la

haine. Vous avez vos regards tournés

vers l'avenir, sans oublier le pas-Vous pensez a ce passe amertume, en vous efforçant d'apporter les remèdes qui sont entre vos mains.

DESAMBATES DECAMPS

Je vous remercie de m'avoir procure cette halte, cette heure de méditation avec vous dans le calme et l'esprit clair.

J'ai mes opinions, vous avez les vôtres. Celle qui nous unit le plus sûrement c'est de travailler utilement, de ne pas travailler avec, comme instruments, la haine et l'inimitié.

Je fais des vœux pour que ce travail vous puissiez le continuer dans la paix et la tranquillité. (Applaudissements.)

Julien Toucane, vice-président de l'U.N.A.C., présente les excu-ses de René Seydoux, empêché de se rendre à Lyon, et rappelle le travail accompli par notre Association qui, depuis sa fondation, a distribué près d'un milliard de secours dans toute la France, sans subvention, uniquement grâce aux cotisations de ses membres, aux fêtes, aux collectes dans les camps lors des secrétariats de camps (qui sont devenus l'U.N.A.C. par la suite). Ces secours ont été distribués à nos camarades malades ou dans le besoin, aux veuves de nos camarades décédés et à leurs orphelins.

Morizot reprend alors la parole pour remercier Toucane du dé-vouement qu'il ne cesse d'apporter à l'œuvre commune; puis il donne connaissance des diverses commissions qui ont été désignées : Commission des Fêtes: Fournel

(XIII), Benassy (III), Dorier (III), Lacruche (XII), Diennet (VII), Guy (IV), Sebellin (XIII); Commission Sociale: Poizat (III),

Diennet (VII); Commission des Boules : Bornat

(XII), Jourdan (369); Commission de Contrôle : Gleyze (VI), Thibert (I), Villefranche (XII).

Ayant rappelé que le concours de boules du Groupement est fixé, cette année, au 3 juin, Morizot déclare la séance levée et invite tous les assistants à participer à l'apéritif d'honneur offert par les Ets Berger.

Un déjeuner amical réunit ensuite, dans un restaurant de la place Bellecour, la plupart des participants à cette belle assemblée.

L'après-midi fut égayé par une petite fête de famille dans les locaux du cercle.

Enfin, après un ultime casse-

croûte, il fallut bien se séparer, en dépit du regret que chacun dut en éprouver, si j'en juge par mes sentiments personnels pleins de reconnaissance pour l'accueil fraternel de nos amis lyonnais à qui je tiens à renouveler mes remerciements, notamment à « Loulou » Pagay, à Morizot, à Chatenoud et à l'infatigable Diennet, attentif aux moindres détails.

Marcel-L.-C. Moyse.





DEPUIS 1945 FOURNISSEUR SPÉCIALISÉ DES CAMARADES AC.P.G. BARBES-ROCHECHOUART TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES . BUREAU DE VENTE I" ÉTAGE-DROITE 0=0=0=0=0 CARILLON 624 - 6 LAMPES CADRE ANTIPARASITES
INCORPORÉ ET ORIENTABLE COMBINE RADIO ET PHONO QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTE SENSIBLE ET MUSICAL - TRES BELLE PRESENTATION EXCELLENT MODÈLE, UN DES MEHLLEURS 17.600 17.600 GRAND CADRE A AIR PERMETIANT EN TOUT LIEU LA RÉCEPTION SANS PARASITE EFFICACITÉ GARANTE A PLUS DE 95 °1. FONCTIONNE SANS ANTENNE NI TERRE avec cadre PRIX 32.400! GRAND CHOIX 12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES CARILLON 666 22.400 RADIO-PHONO CATALOGUE gratuit AVEC CADRE ANTIPARASITES CARILLON 777
7 LAMPES - AVEC COMPEN: 25 400

FACILITÉS DE PAIEMENT

AU PRIX D'ACHAT AVEC AVANTAGE DE PLUS DE 20 °/

DIRECTEMENT bans intermediaties

MAXIMUM DE GARANTIE TOUS MES APPAREILS SONT ENTIÈREMENT GARANTIS TROIS ANS, PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE

EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE

LA JOURNÉE DU 11 MARS 1956

(Suite de la page 1)
Remarquez qu'il est toujours possible de déposer sa demande.
En ce qui concerna le pécule, il n'en est pas de même : la forclusion a été prononcée à partir du 1^{er} janvier 1956. Il est bien question de revenir sur cette état de fait, mais rien n'est moins certain. Pour le moment, considérons donc qu'aucune nouvelle demande n'est recevable. Naturellement, nous yous tiendrons au courant d'un

changement de situation éventuel.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire sur l'activité de l'Amicale et celle de l'U.N.A.C. que je n'ai fait qu'effleurer, d'ailleurs, puisque, en lecteurs assidus du «Lien» que vous êtes, vous en savez autant que moi.

Je conclus en souhaitant longue vie à l'Amicale, en espérant que nos rapports d'amitié ne feront que se resserrer et en demandant à chacun de faire son possible pour que l'œuvre que nous avons entreprise prospère et soit de plus en plus en mesure de rendre les services que certains attendent d'elle et que d'autres seront, peutêtre, obligés de solliciter.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu financier La parole est à R. Tarin pour la lecture du compte rendu financier que nous vous soumettons ici.

Mes Chers Camarades, Pour la onzième année, j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le résultat financier de votre Amicale pour l'exercice 1955.

DEPENSES	
Secours	67.500
Journal	97.346
Frais généraux	33.935
Quote-part U.N.A.C	54.800
Prêts	22.000
Loyer	20.175
Paste	26,727
	State of the last
Total	322.483
RECETTES	
Cotisations	207.917
Dons	6.500
Reliquat sur banque	14.150
Remboursement de prêts	46.000
Remboursement frais généraux.	2.000
Divers	100
	276.667
Solde debiteur	45.816
STORE OF THE THE STORE OF THE SEC	
Total	322.483
Cet excédent de dépenses	
du solde créditeur au 31-12-5	
était de Fr. 150.352, donne	au 31-

12-55, un solde de Fr. 104.536, se

décomposant comme suit :

Compte Chèque Postal. Fr.

Compte espèces

res (Débit)

Compte ressources extérieu-

Ensemble 104.536 Vous remarquerez tout de suite que le chiffre des cotisations sur l'année dernière est en régression de plus de 100.000 fr., mais ce fait vient précisément de ce que, l'année dernière, nous avions compté le montant des cotisations des nouveaux adhérents de septembre et octobre comme des adhérents de 1954, alors qu'en réalité ces camarades doivent être considérés comme des adhérents de 1955, le Buau n'ayant pas voulu reclamer à nouveau pour ces nouveaux une nouvelle cotisation 1955. Nous espérons retrouver la stabilité en 1956, si toutefois l'effectif nous reste fidèle.

En dépenses, le journal est chaque année la charge la plus forte de notre Amicale mais, sur ce

point, aucune restriction n'est à envisager, sinon à espérer une baisse dans son prix d'expédition.

Les secours figurent pour 67.500 fr. représentant des envois faits à nos orphelins ou plutôt à ceux qui nous sont connus, envois effectués soit pour les vacances, soit pour Noël.

Les cotisations pour l'U.N.A.C. sont passées à 54.800 fr., bien que nous devions retrancher de cette somme 11.000 fr., solde du sur 1954; mais la quote-part est passée pour 1955 à 50 fr. par adhérent plus 15 fr. supplémentaires afin d'amortir les frais généraux et de loyer de l'U.N.A.C.; malheureusement, je crois que, pour 1956, cette quote-part sera encore augmentée, attendu que pour rester dans notre maison le Comité Directeur a dû accepter les conditions du propriétaire de l'immeuble.

En ce qui concerne les frais de

poste, la note est toujours trop élevée à notre gré, mais elle est en partie due à ce que nous sommes obligés, malgré nos appels, de faire rentrer nos cotisations au moyen du mandat-recouvrement, ce qui nécessite des frais de timbres, et surtout quand ledit mandat nous revient impayé; aussi bien, aujourd'hui, fais-je encore appel au bon sens des camarades afin que, de leur propre chef, ils nous adressent directement laur cctisation annuelle à notre compte chèque postal, ce qui, comme je l'expliquais dans un récent article, est de l'intérêt des uns et des au-

Pour en terminer, nous devons, malgré un effectif qui a du mal à se maintenir aux environs de 800 membres, ce qui est assez peu, à mon avis, pour une Amicale nationale et cela malgré nos efforts, nous devons, dis-je, envisager avec

cptimisme l'avenir de notre chère Amicale; car je dois ajouter que, malgré les appels et les conseils de certains, votre Bureau a encore réussi à maintenir indépendante cette Amicale du II C et à continuer son but social d'entr'aide et de fraternité.

R. Tarin demande si quelqu'un a des remarques à faire ou des questions à poser en ce qui concerne le compte rendu financier. Spontanément, d'ailleurs, il donne quelques explications supplémentaires sur les recettes et les diverses dépenses, s'étendant surtout sur les charges importantes qui nous incombent. Le compte rendu financier est, enfin, adopté à l'unanimité.

La réélection du Bureau

G. Manin indique alors que le Bureau est démissionnaire et fait appel aux bonnes volontés. Personne ne se présente pour entrer dans le Conseil d'administration. L'ancien Bureau est donc reconduit

Les questions diverses
Au chapitre, questions diverses, B.
Michaud demande si, comme le
font certaines Amicales, nous ne
pourrions pas nous réunir une fois
par mois, le dimanche. Tarin répond qu'il pense que ces réunions
n'auraient guère de succès, du moment qu'il est déjà difficile de
rassembler quelques camarades une
fois par an; il se demande si nos
amis ne sont pas « prisonniers de
leur femme ». « Qu'à cela ne
tienne, qu'ils emmènent leur femme », lui est-il rétorqué. La ques-

tion est restée en suspens. L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin vers midi 15, sur un appel de Manin pour l'apéritif et un autre de Tarin... pour le paiement des cotisations.

Le banquet Et ce fut le banquet.

On commença, cela va sans dire, par un ou quelques apéritifs pour répondre, d'ailleurs, à l'invitation du président. Puis 55 convives se réunirent autour des tables dressées en U. Nous fimes bonne chère, l'ambiance fut on ne peut plus cordiale; le président fit un discours, mais eut la délicatesse de ne pas trop insister; il remercia les participants, salua les autres, donna quelques nouvelles et invita les gens à faire bon accueil aux vendeurs d'enveloppes-surprises.

Après la dégustation d'une dou-

Après la dégustation d'une douzaine de bouteilles de champagne apportées par J. Legras, on passa aux jeux. On joua à « vous l'emporterez avec vous ». Mme Pruneau, Ropagnol, Mme Goudet, Mme Legras, Lardeur et Mme Braeckmann dont le nom était sorti au tirage au sort furent sur la sellette et se tirèrent honorablement de cette épreuve. Il fut ainsi gagné des foulards, une trousse de toilette, une bouteille de parfum, une lampe de chevet, un maillot de bain et un litre de Ricard.

La vente des enveloppes-surprises et deux petites tombolas pour les lots les plus importants rapportèrent une bonne trentaine de mille francs. Il faut reconnaitre que personne ne fut lésé, car les lots que l'on avait réussi à réunir avaient vraiment une valeur supérieure au prix des enveloppes. Tarin couvrit donc les frais : musiciens, invitations, etc... et je suis certain même que la caisse de l'Amicale se

lesta légèrement. Enfin, on dansa. Jeunes et vieux firent assaut de vitalité. On se sé-

firent assaut de vitalité. On se sépara dans la soirée en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine. Où irons-nous en 1957 ? C'est un problème à résoudre, car il ne faut plus compter sur « Le Voltaire ». Nous en avons, pour ainsi dire, fait la fermeture. Ce restaurant célèbre, où fut arrêté Camille Desmoulins et où fréquentaient les plus grands noms de notre littérature ainsi que de notre théâtre, a été vendu et va être transformé en bibliothèque américaine.

L'Amicale du II C peut s'enorgueillir d'être la dernière organisation à avoir festoyé dans ces salons historiques. Ce ne fut pas sans mal, d'ailleurs, Manin et Tarin peuvent en témoigner: car le lundi 5, ils durent lutter pour que le patron tienne ses engagements et consente à assurer, une dernière fois, l'organisation d'un banquet. Malgré tout, cela s'est bien passé. Félicitons-nous en.

Le Secrétaire.

La danse des Fluchtig (Évadés)

Air : C'est un mauvais garçon.

Nous les captifs,
Les taulards, les rétifs,
Nous les punis,
Qui n'seront jamais soumis,
On rigole de « la pelote », du pain sec,
Et l'on se fout de claquer du bec,
Tant que chantera dans nos têtes,
Comme une rengaine de fête,
Qui tourne, tourne dans le matin clair,
La chanson des filles de l'air.

REFRAIN

Les flics et les gabelous,
Tout ca contre nous,
Et la belle étoile,
Vraiment, c'est pas le pot,
N'a brillé que pour les schupos.
Mais on recommencera
Tant qu'il le faudra,
Pour mettre les voiles.
Planquons la pince, le bénard, les biscuits,
On remet ca cette nuit.

Y a les jobards
Qui gobent tous les bobards,
Y a les miteux
Qui se trouvent mieux que chez eux,
Les crevards qui bossent pour une gamelle;
Les piteux qui pelotent les sentinelles,
Les pauv'types qui sont bien sages
Et s'font du lard en cage.
Mais nous on dit : « Passez-moi les tenailles
Y a pas, ce soir faut que je m'en aille ».

REFRAIN

Faire la paire; faire le mur
Ou bien brûler le dur,
S'casser dans la bise,
Tant pis si, le matin,
La poisse nous colle sur le chemin,
Car on recommencera
Tant qu'il le faudra.
Pour faire la valise,
Planquons la pince, le bénard, les biscuits,
On remet ça cette nuit.

SCHLIENGER Bernard

FOURQUAUX Louis

THOMAS Evariste

TASSEL (Abbé) BOUREUX Louis

AVERSENQ Jean

CORDIER Maurice

LEREBOURG Gaston

BOUYSSOU Joseph

NELY Jacques MORTIER Charles MARONNY Georges

OPPERMANN Maurice

RABUTEAU Maurice

QUINSON Gaston

MINASSE Robert

FERCEAU Robert

PELTIER Lucien

MEYER Pierre

NOBLE Jean

RENARD Marcel

TAUZIN Albert

LALLEMENT Jean-Marie

Jacques Perret,
III D, Berlin.

LA RENTRÉE DES COTISATIONS

Ont payé leur cotisation depuis la parution du dernier bulletin :

MARTY Noël DUMESNIL Roger CHALEIL Robert GAUBERT Roger SELVES Armand TARIN Robert MANIN Gustave BERGER André BERNIE Robert GARFINKEL André CHARBONNEAU René LECANUET Roger LEGRAS Jean LEQUY Paul GCREAULT Gaston FASCOT Marcel MAZZATEAU Pierre GUTZWILLER René CORNET Maurice HENNUYE Robert THOUNY Jean LALLEMENT CLEMENT Maurice

Pour travailler, il faut se connaître.

Pour se connaître, il faut se voir.

Pour se voir, il faut venir aux réunions.

ROPAGNOL Paul SAUVEGRAIN Jean DENIS Fernand ALLA René VACHERON Pierre BLAEVOET Marcel MAUREL Louis VIGNEAU Fernand THERS (Vve) ALAPHILIPPE Marcel GOUDET Roger CREME Auguste PENOT Léon BAL Charles HANCHIN Ernest COUCHOURON (Abbé) DURAND Antonin MOUNEY Robert TALLON Joseph CHIGNARDET Gaston REMOND Jean CHALMIN Georges MASSON Paul FAURE René MICHEL Pierre PONCHEL Elie MORIN Raoul BONIN Maurice LAVERDURE Georges **BLONDEL** Germain

« OFFRE D'EMPLOI »

Louis Boureux, ex-P.G. du Kommando XIII/275, Vulcan Stettin (Poméranie), tient à la disposition d'un ancien camarade sans emploi la gérance d'un fond de commerce: complets hommes, uniformes français, belges, anglais, italiens, russes, lingerie, chaussures, matériel de camping, etc... libre depuis 1945, à Friedland (Mecklembourg).

Il s'engage à donner au preneur toutes indications utiles pour l'approvisionnement en fournitures.

Pas de cautionnement. Ecrire au journal qui transmettra.

DEMANDE D'EMPLOI

Notre camarade Pierre Rouge, 28, rue Guillaume-Tell, Paris (17°), cherche un enploi dans l'industrie ou le commerce (gérant de magasin ou agent commercial).

Merci à celui qui procurerait d'urgence une place à notre ami.

Le gérant : Roger GAUBERT Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris BARATTE Joseph
HALLAIR Jean
LEROY Eugène

Ton rôle n'est pas
fini!

Adresse ce numéro de notre Bulletin à un camarade non-adhérent et explique-lui notre but. Merci!

AMICALE DE CAMP DU STALAG II C 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)

Bulletin d'adhésion

Je soussigné

Nom Prénoms

Date et lieu de naissance

Profession

Adresse

Mle de Stalag

Kommando No

déclare adhérer à l'Amicale de Camp du STALAG II C et envoyer une cotisation de

Fait à , le , Signature :

otisation minimum annuelle : 400 fr. (Suivant les possibilités de chacun.)

REGROUPONS-NOUS!

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous seconder dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues!

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro d'Entre camarades à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désunie.

1	NOMS	PRENOMS	Kdo	ADRESSES
i	Arras - And		MILITARY.	1 35 45 5 101 NOT
	the way	SH KI		of appleance con to
1	Date of the state			CHAMRAGRE
	THE	100 to 100		ELEVEL BER BY
	10000000000000000000000000000000000000	THE PARTY OF		The state of the s
	CARLET FOR	1 100		